Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité

Affaire suivie par : Fabien GUYODO
Tél : 02 56 63 74 95
Mél : fabien.guyodo@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 4 septembre 2019

La préfecture du Morbihan communique

Renouvellement des lieutenants de louveterie du Morbihan

Fin 2019, il sera procédé au renouvellement général des lieutenants de louveterie. Le prochain mandat couvrira la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Les lieutenants de louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'administration, nommés par le préfet pour une période de cinq ans renouvelable.

Ils concourent sous l'autorité du préfet à la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Les chasses et les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Dans ce cadre ils ne bénéficient d'aucun remboursement de leurs frais. Ils conseillent également l'administration en matière de gestion de la faune sauvage. Ils sont assermentés et sont qualifiés pour constater les infractions à la police de la chasse dans les limites de leur circonscription.

Les candidats doivent être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques, résider en Morbihan, ou dans un canton limitrophe d'un département voisin, détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans l'année de leur nomination, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature, justifier d'aptitudes physiques compatibles avec l'exercice de la fonction, de compétence cynégétique.

Les candidats devront s'engager à entretenir à leurs frais une meute d'au minimum, **4 chiens créancés dans la voie du renard ou du sanglier ou 2 chiens de déterrage**.

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan:

http://www.morbihan.pref.gouv.fr,
(rubrique "politiques publiques / Environnement /chasse et biodiversité/ chasse / la louveterie")

et devront impérativement être retourné complet **avant le 7 octobre 2019** par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante:

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau, nature et biodiversité
1, allée général Le Troadec - BP 520
56019 VANNES Cedex
tél: 02.56.63.74.95 ou 02.56.63.74.89
courriel : ddtm-chasse@morbihan.gouv.fr